

PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 13 décembre 2022

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 13 décembre 2022 à 14h30 en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Approbation du procès-verbal du CA du 11 octobre 2022
2. Budget rectificatif n°3 de 2022
3. Budget initial 2023
4. Projet annuel de performance 2023
5. Additionnel à la campagne d'emploi 2023
6. Plan de sobriété énergétique
7. Admission en non-valeur

Partie B

Questions financières

Plateforme PIX

Projets « Tremplin » 2023 (SGRI)

Règles d'attribution des bourses pour une mobilité de stages 2022-2023 (SGRI)

Droits d'inscription différenciés 2023-2024 (SGRI)

Attribution de subventions électives aux listes de représentants des usagers

Actualisation des tarifs individuels de formation professionnelle (IAE)



Organisation pédagogique

Parcoursup 2023 : attendus, critères et capacités d'accueil

Trouver Mon Master (TMM) 2023 : attendus, critères et capacités d'accueil

Mise à jour du règlement FSDIE

Création du D.U. « Enjeux et dynamiques de la transition écologique »

Modalités d'inscription en licence de droit

Renouvellement de l'accréditation de la LP Métiers de la GRH (IUT)

Charte Robot télé-présence

Conventions pour approbation

Partie C

Conventions pour information

Arrêté d'interdiction aux locaux

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine, BONNET Gilles, CARPANO Eric, GIRARD Pierre, HOURS Bernard, LEDENTU Marie, VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : BISCAY Myriam, BRUNEL Olivier, CORNIC Sylvain, HERNANDEZ MARZAL Belen, JOBERT Vanina, NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume, SALMI Rachid, SOY Séverine, VAUTRIN-VILLOND Véronique

Collège des étudiants : KLILOUA Naïl

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine, LONGUEVAL Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : DEUMIER Pascale par CARPANO Eric

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine par CORNIC Sylvain, DESSINGES Catherine par LEDENTU Marie

Collège des étudiants : NIEPCERON Jean-Arnaud par SALMI Rachid

Collège des personnalités extérieures : BARBIERI Laurent par BONNET Gilles

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BONINCHI Marc, directeur de cabinet – DELPLA Isabelle, vice-présidente en charge de la recherche – EDOUARD Sylvène, doyenne de la faculté Lettres et Civilisations – EYRAUD Coralie, représentante de M. le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – FABRE Armelle, adjointe à la directrice des affaires financières et des achats – FERRARI-BREUR Christine, vice-présidente chargée des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GAUTHIEZ Bernard, vice-président chargé de la transition écologique – GERVASONI Véronique, chef de cabinet du président – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie – GUILLAUME Marie, directrice de l'immobilier et de la logistique – GUYOMARC'H Gweltaz, chargé de mission handicap – KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LEBEAU Tifenn, directrice générale des services adjointe, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – NIDAM Anass, directeur général adjoint de l'IAE – PHILIP-GAY Mathilde, vice-présidente chargée de l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – VILAIN Camille, responsable administrative et financière du SGRI – VILES Mathieu, directeur général des services par intérim.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable du pôle affaires institutionnelles au sein du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA), Emilie PERRIN, membre du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Emilie PERRIN.

Pascale PERRET procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, **Gilles BONNET**, ouvre la séance à 14h35.

Informations générales

M. CARPANO annonce que ce conseil d'administration est le dernier de l'année et qu'il contient un ordre du jour chargé avec la question budgétaire qui sera au centre des échanges avec les administrateurs. Le président se dit fier d'avoir pu atteindre 25 % de ressources propres et d'avoir mené une politique sociale qui distingue l'université Lyon 3. Il dresse un bilan positif en citant la politique d'emploi de l'établissement en 2022 qu'il souhaite encore plus ambitieuse pour 2023 et précise qu'il souhaite une réflexion poussée en lien avec les composantes et un pilotage affiné pour l'année prochaine.

Le président annonce qu'un projet important d'investissement dans le numérique est en cours au sein de l'université pour les deux prochaines années.

Il aborde ensuite les relations extérieures de l'université avec la validation du projet initial d'établissement par le ministère et l'ouverture de la seconde phase du contrat quinquennal.

Il informe ensuite que la situation financière de l'Université de Lyon (UDL) est désormais satisfaisante et que le projet de refonte de ses statuts est en cours. La COMUE deviendra ainsi une réelle instance de coordination des stratégies des établissements avec la mise en commun de projets d'intérêts partagés.

Le président informe que des discussions pour des partenariats sont en cours avec les membres du Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences (CHELS) afin que les étudiants de Lyon 3 puissent suivre des modules dans les différents établissements partenaires. Une convention sera proposée au prochain conseil d'administration pour organiser cette coopération.

Il termine en évoquant le 50^e anniversaire de l'université qui aura lieu en 2023 et la réflexion à mener pour marquer cet évènement.

Partie A – 1. Approbation du procès-verbal du CA du 11 octobre 2022

M. BONNET introduit le procès-verbal du 11 octobre 2022.

Mme LEDENTU demande si la publication sur l'intranet des procès-verbaux pourrait être mise à jour avec les derniers PV.

Mme PERRET répond qu'elle va vérifier cela et faire le nécessaire.

M. KLILOUA demande si les PV pourraient être mise en ligne sur l'intranet des étudiants.

M. BONNET approuve cette idée et ajoute qu'une réflexion devra être menée sur ce point.

Mme CRABOUILLET demande si une personnalité extérieure à l'université peut accéder à l'intranet pour prendre connaissance des PV.

Mme PERRET répond qu'il faut pour cela avoir une adresse mail de l'université.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du CA du 11 octobre 2022 est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

Partie A – 2. Budget rectificatif n°3 de 2022

M. MARMOZ présente le budget rectificatif (BR) aux administrateurs en précisant que celui-ci a pour but d'affiner le plus possible le budget en fonction des divers aléas. Il explique qu'il y a eu une trajectoire favorable à l'exercice 2022 avec une amélioration nette de la situation budgétaire mais qu'il faut rester vigilant sur certains éléments qui peuvent modifier ces résultats, notamment le montant des factures d'énergie.

Il informe d'une déprogrammation de dépenses notamment dans l'immobilier et d'une hausse des recettes (augmentation de la dotation de la charge de service public et recettes liées à la formation continue). Il indique que les prévisions du budget initial 2022 ont été bien réalisées car la masse salariale n'a pas été touchée (pas de gel et remplacement de tous les postes). La prudence pour ce budget initial a donc été opportune avec l'anticipation de la hausse du SMIC, du point d'indice et des primes du référentiel suite à la conférence sociale. Concernant la hausse du coût de l'énergie, elle a été absorbée en partie par le ministère.

M. MARMOZ annonce une augmentation de la capacité d'autofinancement. Il ajoute que la situation financière de l'établissement est saine en cette fin d'année 2022 et que cela a été salué par le rectorat et le ministère. Il tient d'ailleurs à souligner la qualité du dialogue avec le rectorat sur ces points.

M. VINOT remercie M. MARMOZ pour la qualité pédagogique de sa présentation et ses efforts de transparence. Il rappelle néanmoins que Lyon 3 est sous dotée et qu'il convient de continuer à solliciter des moyens auprès du ministère. Il se dit inquiet au sujet des déprogrammations qui peuvent faire croire à un immobilisme et évoque la solution de recrutement de personnels contractuels.

Enfin, il s'interroge sur les déprogrammations des dépenses qui représentent 50 % du budget prévisionnel au niveau du centre de responsabilité budgétaire des relations internationales et de la francophonie.

M. CARPANO répond que les déprogrammations sont habituelles mais qu'il ne s'y résout pas pour autant. Il se dit prêt à recruter des personnes compétentes pour les affaires immobilières mais que cela est très compliqué car ce sont des postes hautement qualifiés et que les rémunérations proposées par l'université ne sont pas attractives par rapport à ce qui peut être offert dans le secteur privé.

Mme GUILLAUME confirme ce problème de ressources humaines et de tension d'occupation des locaux qui obligent à décaler certains travaux. Le contexte géopolitique est aussi un frein à l'approvisionnement en matières premières.

M. CARPANO estime qu'on doit aller vers un pilotage plus précis. Il note le fait que les composantes doivent reverser une partie des allocations et que celles-ci retombent dans le fonds de roulement. Il ajoute qu'une réflexion est en cours au sujet des locaux et qu'il demandera au ministère de relever le plafond d'emploi car l'université a les moyens financiers pour recruter.

M. MARMOZ confirme que la gestion financière de l'université est saine et que cela est le fruit du travail des enseignants et des administratifs. Il indique que certains services et composantes surévaluent parfois les besoins dans le budget initial, ce qui peut donner ce résultat par exemple pour les RI (relations internationales) ou la francophonie. Le service des sports a décalé des projets dans le temps. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de mettre en place une politique d'austérité mais plutôt d'affiner l'évaluation des dépenses. Les COSMOS (conférences d'orientations stratégiques et de moyens) ont permis d'avancer dans cette discussion avec les composantes et une meilleure prévision des dépenses doit être mise en œuvre pour les services centraux.

Mme VILAIN revient sur le report de nombreux projets initiés depuis 2019 avec la crise sanitaire COVID et souligne que ces financements sont fléchés donc inutilisables pour d'autres dépenses.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le budget rectificatif n°3 de 2022 est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	8

Partie A – 3. Budget initial 2023

M. MARMOZ présente le budget initial comme une trajectoire budgétaire pour l'année 2023 qui reflète la volonté politique du projet d'établissement.

Il explique les différents facteurs pris en compte pour l'élaboration du budget, les facteurs exogènes nationaux (coût de l'énergie, crise sanitaire COVID) mais aussi les facteurs exogènes locaux (fin de la politique de fusion de l'université, fin du dispositif COMESUP, dépenses immobilières pour le campus de Bourg-en-Bresse).

Il présente également les facteurs endogènes structurels (mise en place des COSMOS, changement de méthode comptable demandée par le rectorat) et les facteurs endogènes de fond (conférence sociale, campagne d'emploi, politique environnementale en matière d'achats).

M. MARMOZ conclut en indiquant que le solde budgétaire est négatif mais que le résultat prévisionnel reste excédentaire. Il ajoute que l'objectif fixé par le président d'avoir 25 % de recettes propres a été atteint pour la première fois, en particulier grâce à la formation continue. Il remercie l'ensemble des personnels qui contribuent à cet excellent résultat.

M. CARPANO remercie M. MARMOZ pour cette présentation claire et précise. Il précise que le solde budgétaire négatif n'est pas en soi effrayant et qu'il témoigne d'un engagement de l'université en matière d'investissement. Il souligne le résultat patrimonial bénéficiaire et la capacité d'autofinancement importante qui sont des indicateurs forts du dynamisme d'une université.

M. VINOT souhaite partager ses doutes sur les différents points présentés et notamment sur les recettes qui ont été sous-estimées selon lui. Il regrette le manque d'ambition dans le domaine social et les revalorisations salariales. Il s'interroge par ailleurs sur l'absence de recettes du service général de la transition écologique et des dépenses importantes pour ce même service.

M. BONNET réaffirme l'ambition de la conférence sociale et la situation budgétaire saine. Il précise que le plafond d'emploi n'avait pas été relevé depuis 2017 et qu'il convient de se réjouir des récentes inflexions avec la création de 5 postes.

M. MARMOZ répond que le rectorat ne pense pas que les recettes soient sous-évaluées. Il indique qu'il y a également une autonomie donnée aux composantes pour évaluer leurs recettes et qu'il faut faire confiance à la sincérité de ces dernières. Des rectifications pourront être apportées par la suite dans les budgets rectificatifs. Concernant le service de transition écologique, les recettes seront affectées au compte budgétaire de la FC3 (Langues Lettres Philosophie formation professionnelle continue) qui porte ce nouveau DU.

M. MARMOZ conclut en affirmant que l'université Lyon 3 est un modèle pour les autres universités concernant la conférence sociale.

Mme LEDENTU souhaite tempérer ce bilan et précise que par le passé les discussions au sein des dialogues de gestion ne se limitaient pas aux questions budgétaires mais étaient également dédiées aux questions de formations et de ressources humaines.

M. NIDAM rebondit en indiquant que du point de vue de l'IAE, le dialogue mis en place dans les COSMOS a été très positif et que les sujets ont été abordés en toute transparence avec une dimension stratégique. Il suppose que la perception doit dépendre de la composante.

M. SALMI souhaite témoigner de la grande déception des personnels contractuels sur la conférence sociale.

M. BONNET répond qu'il est dommage que l'UNSA n'ait pas participé à la conférence sociale contrairement à d'autres organisations syndicales.

M. LONGUEVAL précise que pour le CPER (Contrat de plan Etat-Région), il faudra attendre le vote du volet territorial avant de valider le volet annexe sur l'enseignement supérieur. La signature du contrat sur la réhabilitation des locaux de Lyon 3 adviendra a priori au premier trimestre 2023.

M. KLIQUA demande la signification d'un contrat écoresponsable.

M. MARMOZ répond que c'est un contrat avec une clause environnementale sur certains achats afin d'améliorer le bilan carbone.

M. GAUTHIEZ ajoute qu'il y a un réel travail de sensibilisation à faire dans les services afin de faire évoluer les marchés (matériel informatique, traiteur, fournitures).

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le budget initial 2023 est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	15
✓ Nombre de voix contre :	10
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 4. Projet annuel de performance 2023

M. VILES présente les détails techniques du projet annuel de performance (PAP) qui est un outil issu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). C'est une obligation réglementaire qui s'applique à tous les établissements bénéficiant des responsabilités et des compétences élargies (loi relative aux libertés et responsabilités des universités LRU). Il détaille les différents objectifs du PAP 2023.

M. VINOT souligne le problème structurel de ce document qui doit définir un projet. Pour lui, ce PAP est très peu prospectif et mentionne des objectifs déjà atteints.

M. MARMOZ précise que le projet n'est pas complet et que c'est une phase de construction du contrat.

M. VILES indique que le ministère n'a pas encore validé tous ces indicateurs et il précise que ce PAP s'appuie sur des indicateurs nationaux.

Mme LEDENTU s'interroge sur la filiale de valorisation et la baisse du montant de ses ressources. Elle demande par ailleurs si une révision du calendrier universitaire pourra être mise en place pour dégager du temps pour les chercheurs.

M. BONNET répond qu'il faut mettre cette révision du calendrier en perspective avec le planning d'occupation des salles. C'est donc une réflexion globale à avoir et un groupe de travail a été mis en place. Il ajoute que ce travail constitue une priorité pour l'établissement.

M. MARMOZ répond que pour la filiale de valorisation, les ressources ont été transférées en interne sur le compte du budget de l'établissement afin d'en tirer les bénéfices.

Mme CRABOUILLET demande pourquoi certains paragraphes qui apparaissaient en italique dans le PAP 2022 ont disparu du PAP 2023 et quelle était leur signification. Elle remarque que le PAP 2022 était plus détaillé sur le suivi de la santé des étudiants.

M. BONNET comprend cette interrogation et indique que ce document est amené à évoluer.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le projet annuel de performance 2023 est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	15
✓ Nombre de voix contre :	9
✓ Nombre d'abstention :	1

Partie A – 5. Additionnel à la campagne d'emploi 2023

M. BONNET précise que l'additionnel à la campagne d'emploi 2023 a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique du 6 décembre 2022.

Mme FERRARI-BREUR indique que suite à la réussite de l'agrégation d'un enseignant, un poste de maître de conférences s'est libéré en droit public pour la rentrée de septembre 2023.

Mme LEBEAU ajoute que deux postes pour les personnels BIATSS sont proposés au concours à la Direction du numérique (DNUM) suite à des départs récents : un poste d'IGE (ingénieur d'études) et un poste d'ASI (assistant ingénieur) qui étaient et restent au sein de la DNUM.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'additionnel à la campagne d'emploi 2023 est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 6. Plan de sobriété énergétique

M. GAUTHIEZ indique que ce plan répond à une circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2022 avec des objectifs de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation à l'augmentation des coûts de l'énergie. Il ajoute qu'il faut donc développer une offre de formation et adapter les usages. Il salue le travail des différents services pour l'élaboration de ce plan de sobriété énergétique ainsi que le travail de synthèse de M. VILES.

M. VILES présente le plan et indique qu'il a été soumis au CHSCT et au CT du 6 décembre 2022 où il a reçu un avis favorable à l'unanimité. Il explique la nécessité de réduire en urgence les consommations d'énergie afin d'éviter les délestages. Des investissements importants sont également prévus pour le développement durable.

M. VINOT demande des précisions sur l'action 3.3 concernant la création d'espaces numériques collaboratifs. Il s'interroge également sur le développement et la faisabilité d'accueil des véhicules électriques à l'université avec la mise en place de bornes de recharge. Enfin, il remarque que l'éclairage automatique est toujours en cours dans certaines salles de l'université.

M. VILES répond que l'action 3.3 correspond à une nouvelle méthode de travail avec des forums et des ateliers participatifs pour une adhésion du plus grand nombre à une démarche écologique.

Mme GUILLAUME répond que les bornes de recharge électrique soulèvent certaines problématiques au niveau de la gestion RH et logistique. Cela induit également des frais importants qui représentent des enjeux discutés actuellement au niveau national.

Mme LEDENTU demande si un engagement des étudiants est possible avec des activités en lien avec le développement durable.

M. BONNET répond que c'est un des leviers essentiels en termes de sensibilisation sur ces questions. Un groupe de travail va se réunir au ministère en début d'année dont Lyon 3 est un acteur important. L'engagement étudiant fait partie des grandes orientations du ministère.

M. CARPANO ajoute que ce plan est une première étape, qu'il est voué à évoluer et devenir encore plus ambitieux.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le plan de sobriété énergétique est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 7. Admission en non-valeur

M. BONNET précise que le dossier concernant la remise gracieuse est retiré de l'ordre du jour.

M. LE NAOUR présente une d'admission en non-valeur pour un dossier de trop perçu sur rémunération.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote à bulletin secret.

L'admission en non-valeur est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	2
✓ Nombre d'abstention :	1

Partie B – 1. Questions financières

M. BONNET présente les différents points de cette partie pour la grande majorité votés en CFVU du 29 novembre 2022 : la plateforme PIX, les projets « Tremplin » 2023 (SGRI), les droits d'inscription différenciés 2023-2024 (SGRI), l'attribution de subventions électives aux listes de représentants des usagers et l'actualisation des tarifs individuels de formation professionnelle (IAE).

En l'absence de questions concernant ces différents points, M. Bonnet passe à la présentation des points de la partie B sur l'organisation pédagogique.

Partie B – 2. Organisation pédagogique

M. BONNET présente les points de cette partie présentés et votés en CFVU du 29 novembre 2022 : Parcoursup 2023 (attendus, critères et capacités d'accueil), Trouver Mon Master (TMM) 2023, la mise à jour du règlement FSDIE, la création du diplôme universitaire (DU) « Enjeux et dynamiques de la transition écologiques », les modalités d'inscription en licence de droit, le renouvellement de l'accréditation de la LP Métiers de la GRH (IUT) et la charte robot télé-présence.

Mme LEDENTU demande des précisions sur le DU « Enjeux et dynamiques de la transition écologique » et s'il s'agit d'une relance du processus faute de candidatures suffisantes. Elle souhaite connaître le seuil d'inscrits pour l'ouverture, le tarif et la composante qui porte le DU.

M. BONNET précise que les tarifs sont soumis au vote de ce CA et que le seuil est fixé à 15 étudiants en formation continue. Ce DU est porté par la FC3.

M. KLIQUA s'interroge sur le montant de la dette de l'association étudiante Corpo Lyon 3 vis-à-vis de l'université suite au versement de subventions FSDIE Initiatives pour des événements non réalisés.

Mme KRIEF répond qu'un état des lieux est en cours quant au montant des dettes et des non-transmissions de bilans à la suite d'actions financées par le FSDIE Initiatives. Elle précise que cet état des lieux ne concerne pas uniquement la Corpo.

M. KLIQUA demande des précisions sur la suppression de la ligne « alcool » dans le budget du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

Mme KRIEF répond que la réduction et non la suppression du budget « alcool » est due à un travail de vigilance et d'encadrement. Elle annonce que le FSDIE ne financera plus certains projets dont la ligne « alcool » représente une partie importante du projet.

Mme CRABOUILLET demande des précisions sur le budget de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus).

Mme KRIEF répond que la CVEC collectée par les CROUS est affectée pour 30% au FSDIE, 15% à la médecine préventive et le reste pour des appels à projets dans le cadre des commissions CVEC (actions culturelles, clinique juridique, vie étudiante, etc.).

En l'absence de question supplémentaire, M. BONNET passe à la présentation des conventions soumises à l'approbation des administrateurs.

Partie B – 3. Conventions pour approbation

M. BONNET présente les conventions pour approbation.

L'ensemble des points de la partie B (questions financières, organisation pédagogique et conventions pour approbation) est approuvé à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie C – Conventions pour information

M. BONNET introduit les conventions pour information en soulignant qu'une partie importante de ces conventions concerne l'IAE et témoigne de la vitalité de ses partenariats et de ses coopérations de formations avec des acteurs du territoire ou plus éloignés comme des universités africaines.

M. VINOT demande si l'université Lyon 3 est toujours engagée dans la convention ARQUS.

M. CARPANO précise que l'université Lyon 3 est désormais membre associé d'ARQUS et qu'elle est donc représentée par Lyon 1 qui est membre entier. Il ajoute que les partenariats avec différents établissements continuent d'exister.

Partie C – Arrêté d'interdiction aux locaux

M. BONNET présente l'arrêté d'interdiction aux locaux qui doit être transmis pour information aux membres du CA.

Questions diverses

M. BONNET revient sur le problème évoqué lors de précédents CA des sanitaires dégradés au sein de l'université et indique que ce problème qui impacte la vie étudiante doit être résolu rapidement.

Mme GUILLAUME informe que cette dégradation est le résultat d'un vandalisme répété. Une campagne de peinture est en cours ainsi que le remplacement d'une partie des loquets. Elle ajoute qu'une réflexion est menée pour l'utilisation de matériel plus solide afin de pallier ces dégradations.

Mme CRABUILLET souhaite remercier les auteurs et contributeurs du plan de sobriété énergétique. Elle félicite l'université d'avoir fait le choix de ne pas avoir eu recours à la fermeture totale ou partielle de ses locaux contrairement à d'autres établissements.

M. CARPANO indique que la question de la précarité étudiante est au cœur des actions de l'université. Il annonce la nomination d'un chargé de mission pour la vie étudiante à la rentrée 2023 en la personne de Loïc ROBERT.

Mme LEDENTU demande ce qu'il en est de la nomination d'un chargé de mission pour la rédaction d'une charte de gouvernance. Elle souhaite également avoir connaissance du bilan de fonctionnement de l'épicerie solidaire. Enfin, elle s'interroge sur la mise en place d'un comité culturel qui était évoqué dans le projet d'établissement.

M. CARPANO répond que M. BONINCHI est en charge de la rédaction de la charte de gouvernance.

M. BONNET annonce que le bilan de l'épicerie sociale et solidaire sera présenté. Il informe que le nombre de bénéficiaires est en hausse et que c'est un processus complet qui est proposé aux étudiants (économies sur le budget alimentaire, projet de permis de conduire, projets culturels, ateliers, accompagnement social).

Concernant le comité culturel, il indique que c'est une obligation légale depuis 2018. Un premier projet de statut a été présenté en commission culture avec pour objectif la mise en place du comité au 1^{er} semestre 2023.

M. SALMI demande des informations sur l'éventuel changement d'appellation de Lyon 3 suite au processus de fusion des universités Lyon 1 et Lyon 2.

M. CARPANO répond qu'il y a plusieurs options possibles mais qu'il faut bien distinguer le nom de la marque. L'appellation est arrêtée par décret mais il est possible d'utiliser une autre marque. Une réflexion sera engagée et discutée en instance.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 18h26.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET